

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes**

Département de la Vendée

**Séance du 25 Mai 2023**

**Date de la Convocation**  
19/05/2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

**Votes**

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CCAS : ELECTION DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D2020\_06\_04\_08 fixant le nombre des membres du conseil d’administration du CCAS

Vu la délibération n°D2020\_06\_04\_09 proclamant les membres du conseil municipal élus au sein du conseil d’administration du CCAS

Vu la démission de Mme CHARLES Jennifer, conseillère municipale et membre élu du conseil d’administration du CCAS,

Le principal de parité (membres élus et membres nommés) impose qu’en cas de vacance d’un siège, il doit être procédé à un remplacement pour compléter l’effectif du conseil d’administration.

Le remplacement d’un membre devra se faire dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Conformément aux dispositions de l’article R.123-9 du Code de l’action sociale et des familles (CASF) :

- Le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège, il est choisi dans l’ordre de présentation de la liste.
- Lorsque la liste ne comporte plus de noms, le siège laissé vacants est pourvu par le candidat de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections municipales.
- S’il ne reste plus de candidat sur aucune des listes, il est alors procédé au renouvellement de l’intégralité des administrateurs élus, et donc à une nouvelle élection au sein du conseil municipal (dépôt de listes de candidats, vote à la proportionnelle...).

Paraphe

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230525-05\_25\_2023\_01-DE

S'LO

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :  
GUERINEAU Chantal, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, BIDEAU Bruno

Après accord à l'unanimité, le vote s'est déroulé à la main levée, et a donné les résultats suivants:

Nombre de voix : 13

À déduire (bulletins blancs): 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

La liste composée de GUERINEAU Chantal, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary et BIDEAU Bruno a obtenu 13 voix

**Ont été proclamés membres du conseil d'administration :**

**Madame GUERINEAU Chantal**

**Madame GUIMIER Loetitia**

**Monsieur PATRON Gary**

**Monsieur BIDEAU Bruno**

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



The image shows a blue ink signature of Joël Bret. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Saint-Julien-des-Launes, Vendée, which features a central figure and the text 'MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LAUNES Vendée'.

**Le secrétaire de séance**  
**Jean TESSIER**



The image shows a blue ink signature of Jean Tessier.

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

**Séance du 25 Mai 2023**

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

Votes  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LE TERRAIN DE FOOT : AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. Le Maire explique au conseil municipal que des travaux de drainages sont nécessaire sur le terrain de foot.

L’entreprise TECERES (anciennement Guy Limoges) a été consulté. M. le Maire présente le devis d’un montant de 40 663.50€ HT.

M. GODET Jean-Philippe, élus référent au foot, précise que d’autres entreprises ont été consultées mais qu’elles n’ont pas donné suite à la demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le devis de l’entreprise TECERES – 85240 RIVES D’AUTISE – pour un montant de 40 663.50€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Jean TESSIER



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

<b>Date de la Convocation</b> 19/05/2023
<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 13
<b>Votes</b>
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0
<b>Date d’Affichage</b> 31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CHANGEMENT DE MENUISERIES AU VESTIAIRE FOOT : AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. Le Maire explique au conseil municipal que des menuiseries (porte extérieure arbitre, porte intérieur bureau) doivent être changée au vestiaire foot.

L’entreprise TL TESSON a été consultée.

M. le Maire présente le devis d’un montant de 5 481.00€ HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le devis de l’entreprise TL TESSON – 85150 ST JULIEN DES LANDES – pour un montant de 5 481.00€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
Joël BRET



**Le secrétaire de séance**  
Jean TESSIER



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

**Date de la Convocation**  
19/05/2023

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

**Votes**  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Date d’Affichage**  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DU CIMETIERE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. Le Maire explique au conseil municipal que qu’une réfection du chemin du cimetière est nécessaire.

L’entreprise SEDEP a été consultée dans le cadre du marché à bon de commande conclu.

M. le Maire présente le devis d’un montant de 8 242.70€ HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le devis de l’entreprise SEDEP – 85190 AIZENAY – pour un montant de 8 242.70€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
Joël BRET



**Le secrétaire de séance**  
Jean TESSIER



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 25 Mai 2023

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

Votes

Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE : AVENANT N°1 LOT 10 ELECTRICITE/COURANT FAIBLE**

Vu l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°D2022\_09\_22\_07 relative à l’attribution du marché de travaux « Construction d’une Bibliothèque »,

Considérant le rajout de prises extérieurs (prises guirlandes) et complément de protection au TGBT,

Monsieur le Maire présente le proposition d’avenant n°1 pour le lot 10 – électricité – courant faible, de l’entreprise BESSE, pour un montant de 886.00€ HT soit une augmentation de 5.169% du marché initial.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DE CONCLURE** l’avenant n°1 ci-après détaillés :
  - o Marché initial: 17 142.00€ HT
  - o Avenant n°1 - montant : +886.00€ HT
  - o Nouveau montant du marché : 18 028.00€ HT
  - o Delta : +5.169%

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Jean TESSIER

Paraphe



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

Votes  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES :** GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Une consultation sans mise en concurrence, ni publicité a été faite pour le mobilier de la future médiathèque du 18 avril au 12 mai 2023.

5 entreprises ont répondu.

M. le Maire présente l’analyse des offres

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ATTRIBUE** le marché « Mobilier de la Médiathèque – lot 1 » à l’entreprise BORGEAUD by Mobidecor – 42160 BONSON – pour un montant 23 836.06€ HT.
- **ATTRIBUE** le marché « Mobilier de la Médiathèque – lot 2 » à l’entreprise BORGEAUD by Mobidecor – 42160 BONSON – pour un montant 17 681.14€ HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
Joël BRET



**Le secrétaire de séance**  
Jean TESSIER



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**
**Date de la Convocation**  
 19/05/2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

**Votes**

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d'Affichage**

31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES :** GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre des aides départementales pour l'acquisition de mobilier de la future médiathèque.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant	%
Acquisition de mobilier	41 517.20€	Aide départementale Mobilier : taux de subvention : 20% Plafonds des dépenses éligibles : 60 000.00€ HT	8 303.44€	20%
		Auto-financement	33 213.76€	80%
<b>TOTAL</b>	<b>41 517.20€</b>		<b>41 517.20€</b>	<b>100.00%</b>

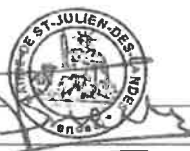
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le mobilier de la future médiathèque,
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Jean TESSIER

Paraphe



Séance du 25 Mai 2023

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

Votes  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE « FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE PERMANENTE ET TEMPORAIRE » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation sur les marchés publics, et plus particulièrement l'article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée, et les articles L.2113-6 et L.2113-7 régissant les groupements de commandes.

M. le Maire expose au conseil communautaire qu'une consultation a été réalisée en groupement de commandes et en procédure adaptée pour conclure un accord-cadre à bons de commandes pour « la fourniture de signalisation verticale permanente et temporaire ».

Ce groupement de commande est constitué de l'ensemble des communes du territoire – La Communauté de Communes du Pays des Achards a été désignée coordinateur du groupement.

Au vu du rapport d'analyse des offres, M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à la société SIGNAUX GIROD – 10, allée des Métiers – ZA des Grands Champs – 79 260 LA CRECHE, pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an à compter du 1er août 2023 avec un montant maximum de 20 000€ HT pour la totalité de l'accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230525-05\_25\_2023\_08-DE

S<sup>2</sup>LOW

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bon de commande « Fourniture de signalisation verticale permanente et temporaire » à la société SIGNAUX GIROD,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux dépenses au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Jean TESSIER**

A blue ink signature, likely belonging to Jean Tessier, is written in a cursive style.

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

Votes  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES :** GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE « TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE SUR LES VOIRIES COMMUNALES ET VOIRIES D’INTERET COMMUNAUTAIRE AU PAYS DES ACHARDS » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation sur les marchés publics, et plus particulièrement l’article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée, et les articles L.2113-6 et L.2113-7 régissant les groupements de commandes.

M. le Maire expose au conseil communautaire qu’une consultation a été réalisée en groupement de commandes et en procédure adaptée pour conclure un accord-cadre à bons de commandes pour « les travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales et voiries d’intérêt communautaire du Pays des Achards ».

Ce groupement de commande est constitué de l’ensemble des communes du territoire – La Communauté de Communes du Pays des Achards a été désignée coordinateur du groupement.

Au vu du rapport d’analyse des offres, M. le Maire propose au conseil municipal d’attribuer le marché à la société d’attribuer le marché à la société SARL ASR (groupe SVEM) – ZI La France – 85190 VENANSAULT, pour une durée d’un an renouvelable deux fois un an à compter du 1er juillet 2023 avec un montant maximum de 2 000.00€ HT pour la totalité de l’accord-cadre.

Paraphe

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230525-05\_25\_2023\_09-DE

S'LO

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bon de commande « travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales et voirie d'intérêt communautaire au Pays des Achards » à la société SARL ASR,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux dépenses au budget primitif 2023,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Jean TESSIER**

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**
**Date de la Convocation**  
 19/05/2023

**Nombre de conseillers**

 En exercice : 16  
 Présents : 13  
 Votants : 13

**Votes**

 Pour : 13  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**Date d’Affichage**  
 31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

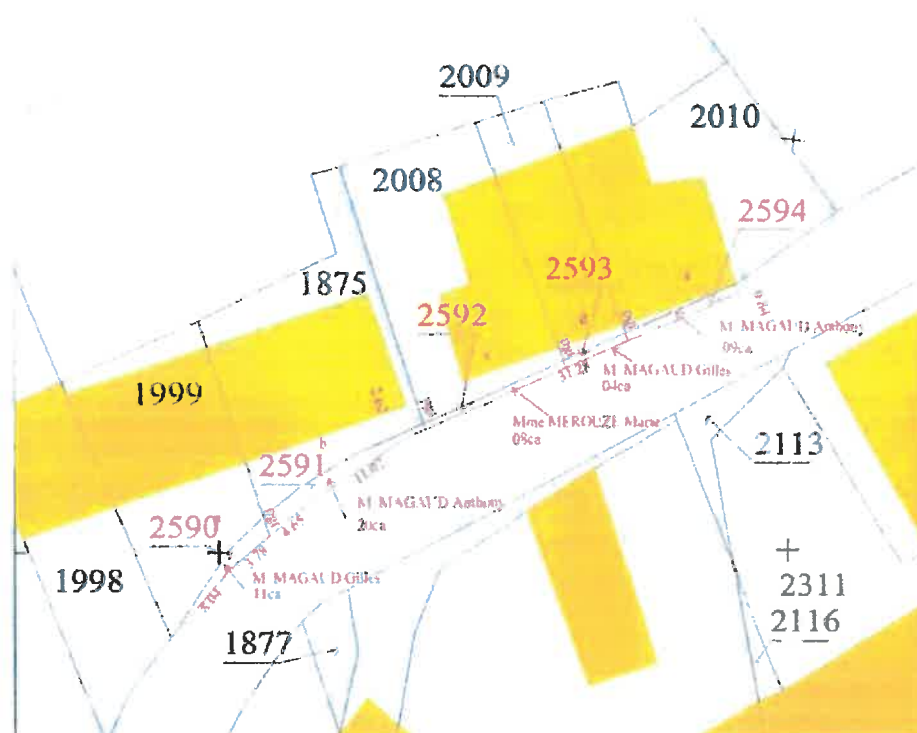
**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES :** GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VENTE DE BANDES DE PARCELLES A LA BRETONNIERE AUX CONSORTS MAGAUD : FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Par délibération n°01 du 19 juin 2014, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande des riverains de la Bretonnière pour acquérir des parcelles le long du chemin (sécurisation de leurs entrées de propriétés).



S'agissant d'un chemin dans le domaine public de la commune, une enquête publique pour déclassement et aliénation d'un délaissé a été effectué et le conseil municipal par délibération n°06 du 18/02/2016 a déclassé et aliéné le délaissé.

Paraphe

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230525-05\_25\_2023\_10-DE

S'LO

M. le Maire propose de céder les parcelles aux Consorts MAGAUD et de fixer un prix de vente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **FIXE** le prix de vente à 3.00€ TTC du m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Jean TESSIER**



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

Votes  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
31/05/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES** : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VENTE D’UNE DEBROUSSAILLEUSE : FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Une débroussailleuse a été acquis en avril 2023 pour remplacement d’un ancien matériel. Aucune reprise n’a été proposé par le fournisseur.

Un agent des services techniques serait intéressé pour l’acquérir.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **FIXE** le prix de vente à 50.00€ TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
Joël BRET



**Le secrétaire de séance**  
Jean TESSIER





**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTÉ** d'acquérir la parcelle AK n°75 à l'euro symbolique,
- **QUE** Les frais notariés sont à la charge des consorts BERTHOME,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Jean TESSIER**

A blue ink signature, likely of Jean Tessier, is written in a cursive style.

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

**Date de la Convocation**  
19/05/2023

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Votants : 13

**Votes**  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Date d’Affichage**  
31/05/2023

**L’an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.**

**PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole**

**ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien**

**M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.**

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 29 MARS 2023**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l’article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la mission de la CLECT est de procéder à l’évaluation des charges transférées à l’établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l’évaluation des charges transférées. Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l’attribution de compensation (AC) qui sera versée par l’EPCI aux communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d’ajout, de retrait, d’adoption partielle. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux. Pour mémoire, le premier alinéa du II de l’article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l’approbation par "deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population".

Le 29 mars 2023, la CLECT s’est réunie pour procéder à l’appréciation des points suivants :

- Evaluation du produit de la taxe de séjour – Révision libre
- Evaluation du transfert de la compétence « Prévention routière »
- Réévaluation du coût de la mise à disposition des services administratifs des communes pour le service enfance-jeunesse – Révision libre

Paraphe

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes du Pays des Achards et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Considérant que le rapport a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 29 mars 2023,

Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux

Vu le rapport de la CLECT daté du 29 mars 2023, ci-annexé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT,

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Jean TESSIER**

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 25 Mai 2023**

Date de la Convocation  
19/05/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole

**ABSENTS EXCUSES :** GILMAN Thierry, LAUNAY Jean-Michel, PILLET Aurélien

M. TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : NOM DE LA FUTURE MEDIATHEQUE**

La commission VIE CULTURELLE ainsi que des bénévoles de la Bibliothèque ont travaillé sur le nom de la future médiathèque.

Ils proposent au conseil municipal 3 noms : La Bulle Enchantée ou la Bulle, l'Opus et la Lyre

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- DECIDE de nommer la future médiathèque « La Lyre »,

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
Joël BRET



**Le secrétaire de séance**  
Jean TESSIER

